

Plan d'accompagnement à la transformation des EHPAD

(PACT-EHPAD)

SYNTHÈSE

Introduction

Tout comme à l'échelle nationale, l'évolution de la population ligérienne devrait se caractériser par une **augmentation importante de la part des personnes âgées** (+ 130 000 personnes âgées de plus de 75 ans, représentant 11,6% de la population régionale d'ici 2027). De plus, le souhait majoritaire des personnes âgées de vieillir à domicile induit une **évolution du type de public accueilli en EHPAD** et des besoins d'accompagnement. En effet, en lien avec une entrée plus tardive en EHPAD, **le niveau de dépendance des nouveaux résidents s'accroît**¹.

Ce niveau élevé de dépendance, ainsi que la proportion croissante de résidents présentant des troubles cognitifs et des polyopathologies, **interrogent le positionnement des EHPAD**, lieux de soins et de vie, et conduisent à un **alourdissement de la charge de travail, particulièrement des aides-soignants**. Le climat de travail en EHPAD s'en retrouve fragilisé. En effet, les taux de fréquence et de gravité des **accidents du travail** sont deux fois et demi plus élevés que dans tous les autres secteurs confondus ; le **taux d'absentéisme en EHPAD s'établit à 11%**² sur le plan régional. Les difficultés rencontrées par le secteur se traduisent par une **problématique générale d'attractivité vers les métiers de la gériatrie**.

Enfin, cette évolution s'inscrit dans un **contexte plus global de réforme du secteur**, susceptible d'exacerber les tensions dans certaines structures, appelant la mise en œuvre de court et de moyen terme sur le plan national et régional.

Ainsi, **la feuille de route de la Ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn**, publiée le 30 mai 2018, est constituée d'une double approche, visant à améliorer dans l'immédiat la qualité de vie des personnes âgées mais aussi à anticiper et faire face au défi de la perte d'autonomie :

- Donner la priorité à la prévention, à domicile comme en établissement
- Répondre aux besoins croissants de soins médicaux et pérenniser le financement des établissements
- Soutenir les professionnels
- Préparer l'avenir : la France au rendez-vous de 2030

Sur le plan régional, **le Projet Régional de Santé 2018-2022**, élaboré par l'ARS en concertation avec l'ensemble des acteurs du secteur, **accorde une attention particulière aux enjeux du vieillissement de la population ligérienne**³ et se traduit par la **mise en œuvre d'un plan régional spécifique d'accompagnement à la transformation des EHPAD (PACT EHPAD), coconstruit et coordonné entre les partenaires institutionnels** (Conseil Régional, Conseils Départementaux et CARSAT) **et les acteurs** du secteur (fédérations, représentants d'usagers et des salariés).

1- Le Gir Moyen Pondéré, mesurant le niveau de dépendance moyen des résidents en EHPAD est passé de 691 en 2013 à 710 en 2015.

Parallèlement, le Pathos moyen Pondéré, mesurant le niveau de soins requis, est passé de 198 en 2013 à 208 en 2015. Enquête EHPA menée au niveau national, DRESS - 2015

2 - Indicateurs ANAP - 2016

3 - Voir notamment l'objectif opérationnel du PRS 2 : « adapter l'offre des EHPAD à l'évolution des besoins et poursuivre le rééquilibrage territorial »

Ce plan s'articule autour des **axes** suivants :

- Refonder la politique d'accompagnement des ressources humaines en EHPAD
- Assurer une veille régionale et un accompagnement des EHPAD en difficulté
- Accompagner l'évolution des projets de soin au regard de l'évolution du public accueilli
- Renforcer la territorialisation des EHPAD et ancrer l'EHPAD dans la Cité : vers la définition de nouveaux modèles

Il représente un **accompagnement financier de l'ARS de de 22,5M€ en 2018.**

AXE 1 - Refonder la politique d'accompagnement des ressources humaines en EHPAD

Le soutien aux ressources humaines dans les EHPAD fait l'objet d'actions partenariales constantes, notamment entre l'ARS et le Conseil Régional, afin d'améliorer les conditions de travail mais aussi l'attractivité des métiers, qui sont intensifiées et complétées dans le cadre du PACT EHPAD.

VALORISER L'IMAGE DES EHPAD ET ACCROÎTRE L'ATTRACTIVITÉ DU SECTEUR

Un plan d'urgence pour garantir le remplissage des Instituts de Formation d'Aides-soignants :

- Plan Aides-soignants 2 : réduire les arrêts de formation, les échecs au diplôme : + 200 diplômés sur 3 ans, conditionné au taux de remplissage des Instituts de Formation des Aides-Soignants
- Accompagnement financier des formations qualifiantes et continues (2.8 M€)

Conduire une stratégie régionale pour valoriser l'image des EHPAD et accroître l'attractivité du secteur :

- Stratégie régionale de communication sur la proposition des métiers et de la formation (0.05 M€)
- Amélioration de la qualité d'accueil des stagiaires aides-soignants

Promouvoir des projets territoriaux de formation, pour une réponse adaptée aux besoins de la gérontologie :

- Réalisation de diagnostics territoriaux en vue de l'élaboration des projets territoriaux de formation (0.1 M€)

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL DES PROFESSIONNELS

Améliorer la qualité de vie au travail en EHPAD :

- Prioriser les crédits relatifs aux contrats d'amélioration des conditions de travail en EHPAD (1.7 M€)
- Cibler l'appui de la mission régionale d'appui aux ressources humaines (MIRH) auprès des EHPAD : prévention de l'absentéisme, gestion prévisionnelle des moyens et des compétences, prévention des risques professionnels (0.3 M€)
- Expérimenter des projets innovants relatifs à l'amélioration des conditions matérielles de travail en EHPAD, dans le cadre d'un appel à candidature (0.2 M€)

Soutenir les équipes managériales dans l'accompagnement du changement :

- Plan d'action prévention des risques psycho-sociaux et de la qualité de vie au travail conjoint avec la Fédération Hospitalière de France (0.1 M€)
- Projet de formation de l'encadrement intermédiaire sur la qualité de vie au travail en Sarthe

Ancrer l'EHPAD sur son territoire :

- Expérimenter des modèles innovants d'organisation ou de gestion infra-territoriaux : formation, pools de remplacement, organisations mutualisées (déploiement en 2019)

AXE 2 - Assurer une veille régionale et un accompagnement des EHPAD en difficulté

La mise en œuvre de la réforme de la tarification conduit à une plus grande autonomie de gestion des organismes gestionnaires, impliquant une évolution des relations avec les autorités de tarification et un meilleur repérage et accompagnement des établissements en difficulté.

Rénover les relations entre institutions et organismes gestionnaires :

- Analyse des mesures de simplification pouvant être mises en œuvre sur le plan régional, suite aux conclusions des Etats généraux EHPAD 44
- Financement annuel de 80 000 € de la mission d'appui régional du secteur médico-social (La-Mars)

Repérer et soutenir financièrement les EHPAD en difficulté :

- Neutralisation de la totalité de la convergence négative dépendance 2018 (1.1 M€)
- Financement d'une prestation d'accompagnement des ESMS en difficulté⁴ (0.2 M€)
- Financement d'une prestation d'accompagnement à la cessation de site (0.1 M€)
- Accompagnement financier des opérations d'investissement (4.6 M€)

4 - Exemple : aide à l'élaboration de Contrat de retour à l'équilibre (CRE)

Définir de nouveaux modèles économiques :

- Analyse des modèles suite aux conclusions des Etats généraux EHPAD 44 et du groupe de travail EHPAD de demain

AXE 3 – Accompagner l'évolution des projets de soin au regard de l'évolution du public accueilli en EHPAD

L'évolution du public accueilli en EHPAD, se caractérisant par une plus grande dépendance des résidents et une augmentation des troubles cognitifs et des polyopathologies, implique une évolution des projets de soin des établissements. Cette réflexion doit être menée dans un cadre territorial et transversal, en incluant le secteur libéral et hospitalier et en favorisant des modalités innovantes d'accompagnement.

Poursuivre la médicalisation des EHPAD : 4, 4 M€

Renforcer les actions de prévention pour les résidents au sein des EHPAD :

- Appel à candidature relatif à l'éducation physique et sportive adaptée (1.2 M€)
- Prévention de la dénutrition avec la Structure Régionale d'Appui et d'Expertise relatives aux déficiences sensorielles (SRAE)
- Inclusion de mesures de prévention dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM)

Renforcer les actions relatives aux hospitalisations évitables :

- Poursuite de l'expérimentation astreinte mutualisée IDE de nuit (0.69 M€)
- Poursuite du déploiement de la télémédecine (0.2 M€)

Renforcer l'accompagnement des résidents atteints de troubles cognitifs et des publics spécifiques :

- Poursuite de la mise en œuvre du Plan Maladies Neuro-Dégénératives et réflexion sur l'accompagnement des résidents avec troubles du comportement (0.6 M€)

Accompagner la mise en œuvre des démarches qualité :

- Financements complémentaires dans le cadre des CPOM (4.2 M€)
- Mobilisation du réseau QualiRELSanté (0.1 M€)

AXE 4 – Renforcer la territorialisation des EHPAD et ancrer l’EHPAD dans la cité : vers la définition de nouveaux modèles d’accompagnement

La multiplicité des défis auxquels vont être confrontés les EHPAD dans les années à venir (transition démographique, évolution du public et de ses aspirations, défi financier) implique de repenser le modèle d’EHPAD de demain, en renforçant son ancrage sur les territoires, en l’ouvrant vers le domicile et en accompagnant le changement par une politique d’accompagnement innovante des ressources humaines en EHPAD.

Renforcer la gouvernance des EHPAD sur les territoires :

- Accompagner les démarches de territorialisation⁵ des organismes gestionnaires
- Constituer un outil cartographique prospectif relatif aux enjeux territoriaux d’investissement
- Soutenir les projets de mutualisation, dans une logique d’efficience de l’offre

Définir de nouveaux modèles d’accompagnement sur les territoires :

- Réflexion régionale sur l’EHPAD de demain et les plateformes ressources gérontologiques : constitution d’une boîte à outils pour les promoteurs et définition d’une stratégie régionale d’expérimentation

Améliorer le recours aux dispositifs de répit par leur territorialisation :

- Adapter l’offre en hébergement temporaire, en incluant l’hébergement temporaire d’urgence, l’accueil de nuit et l’accueil temporaire de résidents avec troubles du comportement
- Conduire une étude régionale sur les accueils de jour

5 - Exemple : Bien vieillir en Mayenne, rôle des CIAS en Vendée